

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 08/02/2024

VOI.24.00.A00265

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
BOULEVARD JOHN F. KENNEDY

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise JC DECAUX
Considérant que des travaux de montage d'un panneau publicitaire JC DECAUX rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 11/03/2024 au 13/03/2024 BOULEVARD JOHN F. KENNEDY

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 11/03/2024 et jusqu'au 13/03/2024, un léger empiètement est instauré, BOULEVARD JOHN F. KENNEDY sur la voie d'insertion au carrefour à sens giratoire BOULEVARD JF KENNEDY / RUE DE L'AMITIE, 35 mètres après l'arrêt de bus Kéolis dénommé "AMITIE" (sens entrée de ville).

Les véhicules seront dévoyés sur la voie de gauche au droit de l'empiètement

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 08 FEV. 2024

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée



IN SENATE,
January 11, 1906.

REPORT
OF THE



COMMISSIONER OF THE
LAND OFFICE

FOR THE YEAR
ENDING DECEMBER 31, 1905.

REPORT OF THE COMMISSIONER OF THE LAND OFFICE FOR THE YEAR ENDING DECEMBER 31, 1905. The report details the operations of the land office, including the sale of public lands, the management of the state's mineral resources, and the enforcement of laws regarding land ownership and use. It also discusses the state's policy on land disposal and the impact of federal land grants on the state's land base.

REPORT OF THE COMMISSIONER OF THE LAND OFFICE FOR THE YEAR ENDING DECEMBER 31, 1905. This section continues the report, providing a detailed account of the land office's activities and the state's land management policies. It includes information on the state's land inventory, the results of land sales, and the state's efforts to protect its natural resources. The report also discusses the state's relationship with the federal government regarding land grants and the state's commitment to the public interest in land management.